



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence et rediffusée au www.sca.quebec.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Vacant	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

Réouverture de la séance ordinaire du 24 janvier 2022 qui a été ajournée pour tenir la séance extraordinaire en lien avec l'adoption du budget 2022 et du PTI 2022-2023-2024 révisé, qui vient tout juste de se terminer.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

07-01-22 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la directrice générale, greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, les procès-verbaux des séances du 20 décembre 2021.

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

08-01-22 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 31 décembre 2021 au montant de 76 549.82 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de décembre au montant de 13 020.61 \$

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 31 décembre 2021 et de la carte de crédit. ***

09-01-22 **AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Les membres du conseil ayant reçu une copie dans les délais prescrits, le maire est dispensé de faire la lecture de la liste des dépenses incompressibles 2022.

Une copie de cette liste est disponible sur demande ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent les dépenses incompressibles, pour l'exercice financier 2022, au montant total de 1 428 813 \$ et qu'ils autorisent le paiement de ces dernières.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rémunération & allocation dépenses-élus	81 698.00 \$
Rémunération - personnel de bureau	131 475.00 \$
Contributions de l'employeur	29 102.00 \$
Assurances collectives	4 987.00 \$
Frais de poste	900.00 \$
Frais téléphoniques et Internet	3 000.00 \$
Électricité	5 000.00 \$
Assurances	9 070.00 \$
Quote-part MRC	13 459.00 \$
Quote-part MRC (Préfecture)	5 410.00 \$
Q-P MRC Fonctionnement et élaboration	42 007.00 \$
Q-P MRC Rôles en ligne	151.00 \$
Cour municipale	3 200.00 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service Sûreté du Québec	129 887.00 \$
Service Incendie Saint-Basile	113 900.00 \$
Quote-part MRC	720.00 \$

TRANSPORTS

Rémunération Voirie	56 772.00 \$
Contribution de l'employeur	9 489.00 \$
Assurances collectives	826.00 \$
Téléphonie	1 200.00 \$
Électricité garage	4 000.00 \$
Contrats de déneigement	253 504.00 \$
Éclairage de rue	3 500.00 \$
Q-P MRC Transport collectif	1 885.00 \$
Q-P MRC Transport adapté	1 183.00 \$
Assurances	1 891.00 \$
Immatriculation	1 405.00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Quote-Part Régie régionale des matières résiduelles	83 484.00 \$
Quote-Part Régie régionale boues fosses septiques	28 940.00 \$
Quote-Part MRC	2 031.00 \$
Rémunération (réseau d'égout)	6 759.00 \$
Cotisation employeur (réseau d'égout)	1 254.00 \$
Assurance refoulement	1 128.00 \$
Électricité (réseau d'égout)	600.00 \$

URBANISME

Rémunération inspecteur et CCU	38 774.00 \$
Cotisation de l'employeur	6 986.00 \$

Assurances collectives	400.00 \$
Quote-part MRC	10 816.00 \$

PROMOTION ET DÉV. ÉCONOMIQUE

Quote-Part MRC	13 542.00 \$
----------------	--------------

DÉVELOPPEMENT, LOISIRS ET CULTURE

Rémunération – Développement et loisirs	74 920.00 \$
Rémunération - Entretien centre communautaire	20 276.00 \$
Rémunération - Entretien patinoire	2 704.00 \$
Rémunération - surveillance piscine	19 476.00 \$
Rémunération - préposé parcs et terrains	25 683.00 \$
Rémunération - bibliothèque	11 022.00 \$
Contribution de l'employeur	20 257.00 \$
Assurances collectives	500.00 \$
Électricité centre communautaire	4 500.00 \$
Téléphonie développement	1 200.00 \$
Électricité parc	1 700.00 \$
Assurances	1 069.00 \$
Quote-part MRC loisirs	4 215.00 \$

FRAIS ET FINANCEMENT

Emprunt égout (échéance 07-12-2035)	49 859.00 \$
Emprunt camion incendie (échéance 07-12-2025)	6 096.00 \$
Emprunt Boisés de l'Apéro (échéance 28-11-2037)	30 787.00 \$
Emprunt Domaine Alouette (échéance 14-11-2038)	49 564.00 \$
Frais de banque	650.00 \$

1 428 813.00 \$

10-01-22

RENOUVELLEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne arrive à échéance le 22 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition de renouvellement de contrat de notre courtier actuel, PMT Roy, représentant l'assureur de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec), au montant de 14 332.08 \$, taxes incluses et que nous sommes très satisfaits des services que nous avons avec cet assureur;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, à signer le contrat de renouvellement de PMT Roy, représentant l'assureur de la MMQ (Mutuelle des Municipalités du Québec) pour la période du 22 février 2022 au 22 février 2023 au montant 14 332.08 \$, taxes incluses.

11-01-22

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-22
FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2022**

Un avis de motion est présenté par M. Sébastien Leclerc, conseiller au siège 3, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement fixant les

taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2022 sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

12-01-22

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-22 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Un avis de motion est présenté par Mme Sylvie Duchesneau, conseillère au siège #4, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera soumis pour adoption. Un projet de règlement est également déposé conformément à la loi.

13-01-22

ADHÉSIONS À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la cotisation annuelle 2022 pour M^{me} July Bédard, directrice générale greffière-trésorière et l'adhésion de Mme Rosalie Perron, trésorière adjointe, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), pour la somme de 1 345 \$ plus les taxes applicables

URBANISME

14-01-22

MODIFICATION DU TITRE DU POSTE DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET NOMINATION DE DEUX OFFICIERS MUNICIPAUX POUR L'APPLICATION DE LA RMU.

CONSIDÉRANT QUE le rôle actuel de l'inspectrice en bâtiment englobe aussi les rôles d'inspectrice en environnement et de conciliatrice en matière de mécontentes de voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les besoins grandissant de la municipalité au service de la voirie et de l'urbanisme, la municipalité veut s'assurer une meilleure continuité de ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la modification du titre du poste d'inspectrice en bâtiment pour celui d'inspectrice municipale;

QUE par conséquent, les fonctions et rôles de l'inspectrice municipale se définissent comme suit :

INSPECTRICE EN BÂTIMENT

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, elle examine les demandes de permis et de certificat relatifs aux règlements d'urbanisme : les permis de lotissement et de construction, les certificats d'autorisation d'occupation ou de démolition d'un bâtiment.

INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, elle examine les demandes et, le cas échéant, délivre les permis relatifs à l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

CONCILIATRICE EN MATIÈRE DE MÉCONTENTES DE VOISINAGE

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les différends entre voisins lorsqu'ils sont liés aux clôtures et aux fossés mitoyens ou aux travaux de drainage et à l'entretien des fossés de drainage.

QUE les membres du conseil procèdent à la nomination de M. Michaël Paquet et de M. Patrick Robitaille à titre d'officiers municipaux pour l'application de RMU.

15-01-22

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2021-8

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble sis au 267, chemin du Lac-Clair, identifié comme étant le lot numéro 4 909 662 au cadastre du Québec, effectuent la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage isolé qui empièterait dans la portion de la cour arrière située devant la façade de la résidence, contrevenant avec l'article 7.2.3 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT l'aménagement actuel de la propriété, dont notamment la localisation des constructions existantes, des ouvrages et de l'allée d'accès;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement choisi pour le garage vise à restreindre au maximum l'abattage d'arbres sur le terrain et à préserver les arbres matures qui y sont présents;

CONSIDÉRANT QUE la sauvegarde du caractère boisé et esthétique du milieu est une des préoccupations de l'Association des propriétaires du Lac Clair;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne sera pas visible du chemin et qu'il ne causera aucun impact visuel négatif;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la dérogation mineure pour la construction du garage isolé, tel que demandé.

VOIRIE

16-01-22

ACHAT DE CHENILLES DE MARQUE COMMANDER WS4 CHEZ ÉQUIPEMENTS JOCELYN FRENETTE INC. DE ST-BASILE

CONSIDÉRANT QUE nos sentiers sont de plus en plus utilisés et que la Municipalité a des projets de développement dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de l'entretien des sentiers pédestres et qu'il est nécessaire d'avoir un équipement adéquat;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de chenilles de marque commander WS4 à la compagnie Jocelyn Frenette au montant de 4 649.96 \$ plus les taxes applicables, tel que prévu au budget d'immobilisation, comprenant l'installation des dites chenilles sur le VTT de la Municipalité.

INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

17-01-22 ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024 DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-BASILE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que la Ville de Saint-Basile ont conclu une entente relative à la protection contre l'incendie, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du budget 2022 ainsi que du programme d'immobilisation 2022-2023-2024 émis par le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le budget et le programme d'immobilisation correspondent à l'entente signée en octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le budget 2022 ainsi que le programme d'immobilisation 2022-2023-2024 du Service d'Incendie de Saint-Basile.

DÉVELOPPEMENT / LOISIRS

18-01-22 AUTORISATION DE PASSAGE ET D'UTILISATION D'UN DRONE POUR LE 1000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage de la part du Grand défi Pierre Lavoie 2022, concernant un parcours de vélo de 1000 km à travers la région de Québec qui aura lieu du 9 au 12 juin 2022 afin de pouvoir traverser notre municipalité et d'utiliser un drone pour capter des images lors de leur traversée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLREC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne donne l'autorisation au Grand défi Pierre Lavoie de traverser la municipalité et d'utiliser un drone, lors du parcours de 1000 km à travers le Québec qui aura lieu du 9 au 12 juin 2022.

QUE la Municipalité les autorise à utiliser le centre communautaire, situé au 80, rue Principale, comme endroit de repos et d'y effectuer une pause le vendredi 10 juin 2022.

19-01-22 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA 2022

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la responsable des loisirs et développement à signer et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi été Canada pour quatre postes d'animateurs pour le camp de jours SCA 2022.

AUTRES AFFAIRES :

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2022

Aucun ajout n'a été fait.

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec ou en laissant un message vocal au 418-329-3304 poste 101. Une réponse à vos questions sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à Mme July Bédard, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : direction@sca.quebec

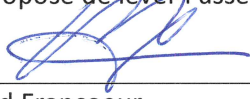
#	ORIGINE	SUJET
01	G15	Logement et main d'œuvre
02	CMQ	Audit de conformité budget
03	CMQ	Audit de conformité PTI
04	MSP	Guide de sécurité incendie
05	MAPAQ	Programme transitoire
06	MRC DE PORTNEUF	Appel de candidatures

POINTS D'INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**
Mme July Bédard fait un résumé de l'élection partielle qui aura lieu le 27 février 2022.

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 08 par Jean-François Paquet



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, greffière-
trésorière